



Date de convocation : 25/01/2023  
Date d'affichage de la convocation : 25/01/2023

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

**COMITE SYNDICAL DU  
SIVOM DU BOCAGE CENOMANS  
Séance du 1<sup>er</sup> février 2023**

L'an deux-mil vingt-trois, le 1<sup>er</sup> février à vingt heures trente, le Comité Syndical du SIVOM du Bocage Cénomans, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Saint Georges du Bois, sous la présidence d'Isabelle LEBALLEUR, Présidente.

Présents : BARRIER Jean-Louis, BLANCHET Catherine, BRETEAU Franck, CARRIERE Samia, : DULUARD Nathalie, HERMAN Audrey, JOUANNY Pascal, LEBALLEUR Isabelle, MOULIN Delphine, MAHE François, PIRON Laurence, POLLEFOORT Maurice, ROBIN Murielle, VIAUD Leslie

Excusés POULAIN Dominique

Secrétaire de séance : ROBIN Murielle



A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu de la séance du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022,
- Bilan annuel des services 2022
- Choix du mode de gestion DSP (délibération)
- Validation du cahier des charges DSP (délibération)
- Validation du règlement de consultation DSP (délibération)
- Commission DSP : élection de suppléants (délibération)
- RH : CDD accroissement d'activité : entretien, animation, coordination (délibération)
- Election remplacement élu suppléant (délibération)
- Questions diverses :
  - Fermeture du poste de secrétaire comptable actuel à 1ETP et ouverture d'un poste de secrétaire comptable à 0.80 ETP

14 présents, 14 votants sur les 15 membres en exercice. Le quorum est atteint.

Madame ROBIN Murielle est désignée secrétaire de séance. Le compte-rendu du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2022 est validé par tous les élus présents.

## OBJET : BILAN ANNUEL DES SERVICES 2022

Se rapporter au document en annexe 1.

### Contexte socio-démographique

Avec plus de 7000 habitants, le Bocage est un territoire familial avec de nombreux parents actifs. Cela implique donc un besoin de garde conséquent. L'écart avec les chiffres de Le Mans Métropole est important (88,4% des enfants de 0 à 11 ans ont des parents actifs sur le territoire contre 64.2% sur Le Mans Métropole).

### Principales évolutions 2022

Madame La Présidente précise qu'une réunion des maires s'est déroulée en juin 2022 et a permis de repreciser les orientations politiques relatives au Bocage Cénomans. Il est pertinent de reconduire ce temps de rencontre en 2023.

### Projet social

Le PEDT et le plan mercredi sont en cours de lecture dans les instances.

Le renouvellement de la CTG et du Projet Social de Territoire doivent se faire pour le 1er janvier 2024 pour une durée de 5 ans. En 2023, nous entrons donc dans la démarche d'évaluation et de renouvellement du Projet Social et de la CTG. La DSP sera également élaborée pour une durée de 5 ans.

### Petite enfance

Nous constatons une diminution des demandes de pré inscriptions sur le multi accueil. Il est questionné si cette diminution est en rapport avec l'ouverture des maisons d'assistantes maternelles (MAM) sur le territoire.

Les éducatrices du relais ont élaboré des outils pour que les parents soient plus autonomes (tableur congés payés). Aussi, ont-elles été un peu moins sollicitées pour les rendez-vous parents.

La baisse du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire se confirme.

Monsieur Breteau évoque une projection jusqu'en 2028 de l'activité des Assistant(e)s Maternel(le)s sur le territoire :

Nombre d'assistantes maternelles agréées e									
	2023			2024			2025		
Communes	Nombre de départ	nombre d'AM	total des places avec MAM	Nombre de départ	nombre d'AM	total des places avec MAM	Nombre de départ	nombre d'AM	total des places avec MAM
Chaufour notre Dame	2	9	34	0	11	42	0	11	42
Fay	1	6	21	0	6	21	0	6	21
Pruillé le Chétif	1	13	46	0	13	46	1	12	42
Saint Georges du Bois	3	17	68	1	16	64	0	16	64
Trangé	0	11	38	0	11	38	1	12	42
Total Bocage Cénomans	7	52	207	1	57	211	2	57	211

### et projection départ retraite

2026			2027			2028		
Nombre de départ	nombre d'AM	total des places avec MAM	Nombre de départ	nombre d'AM	total des places avec MAM	Nombre de départ	nombre d'AM	total des places avec MAM
0	11	42	0	11	42	0	11	42
0	6	21	0	6	21	0	6	21
1	11	38	0	11	38	0	11	38
0	16	64	0	16	64	0	16	64
0	12	42	0	12	42	0	12	42
1	56	207	0	56	207	0	56	207

Il apparaît alors que malgré les efforts des communes, les perspectives des statistiques pour 2028 montre un nombre de places de garde pour les enfants de 0 à 6 ans équivalente à aujourd'hui face à une augmentation constante du nombre d'habitants (augmentation des lotissements). Les communes doivent donc utiliser ces 3-4 ans pour agir, réfléchir avec des décisions qui devraient être prises dès 2025 pour être mises en œuvre pour 2028 : susciter les vocations d'assistantes maternelles, agrandissement, ouverture de structures, etc. Les élus font le constat que les chiffres d'assistantes maternelles à domicile sont en perte de vitesse, celles-ci se dirigeant de plus en plus vers les MAM (confort de travail, ne plus être seule, etc.) même si ce système ne correspond pas toujours aux attentes des parents notamment pour les horaires d'accueil. Certains élus rappellent que les horaires ne sont pas liés aux MAM elles-mêmes mais plutôt aux assistantes maternelles qui y travaillent et que si aujourd'hui elles sont en situation de force et peuvent imposer leur choix, cela ne durera peut-être pas.

#### Enfance-jeunesse

Les élus réaffirment la volonté de ne pas voir émerger de nouvelles actions, mais plutôt que 2024 soit l'occasion d'observer et conforter les travaux mis en place en 2022.

Les élus remercient les agents pour leur travail sur ce bilan, qui pourra être présenté aux conseils municipaux. Cela serait aussi l'occasion de faire intervenir la coordinatrice territoriale pour parler des travaux du syndicat (à prévoir dans les ordres du jour des conseils après les votes du budget).

#### OBJET : CHOIX DU MODE DE GESTION DSP

Se rapporter au document en annexe 2.

Le groupe de travail a réfléchi sur les deux modes de gestion et il apparaît encore que celui de la DSP est le plus raisonnable, notamment au regard des moyens humains et du risque financier. La volonté des élus est de correspondre à la CTG, en faisant courir la DSP sur 5 ans.

Vote à main levée : 14 votants                      Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 14

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix le choix du mode de gestion DSP**

**Référence délibération n° : DE\_1\_C010223 : Renouvellement DSP**

#### OBJET : VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES DSP

Se rapporter au document en annexe 2.

Dans ce cahier, est demandé aux candidats de faire une proposition optionnelle avec une semaine de fermeture de la structure supplémentaire.

Vote à main levée : 14 votants                      Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 14

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la validation du cahier des charges DSP**

**Référence délibération n° : DE\_1\_C010223 : Renouvellement DSP**

#### OBJET : VALIDATION DU REGLEMENT DE CONSULTATION DSP

Se rapporter au document en annexe 2.

Les élus du groupe de travail précisent qu'il n'y a pas beaucoup de structures qui soient suffisamment spécialisées pour répondre au marché.

Les éléments de la valeur technique (pondéré à 55% dans les critères de choix) sont : l'accueil des enfants, l'accueil et le partenariat avec les familles et enfin le partenariat avec le syndicat. Le critère du prix est

pondéré à 45%.

La mise en concurrence devrait se faire en une seule fois grâce à la procédure simplifiée (offres + candidatures dans le même temps).

Vote à main levée : 14 votants      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 14

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la validation du règlement de consultation DSP**

**Référence délibération n° : DE\_1\_C010223 : Renouvellement DSP**

**OBJET : COMMISSION DSP : ELECTION**

La commission DSP procède à :

- l'ouverture des plis contenant les candidatures,
- l'établissement de la liste des candidats admis à déposer une offre,
- l'ouverture des plis contenant les offres,
- la remise d'un avis sur les candidats avec lesquels engager une négociation.

Cette commission est composée :

- de l'autorité habilitée à signer les conventions de Délégation de Service Public (le Président ou son représentant),
- de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus

Le comité décide à l'unanimité que l'élection des membres de la commission DSP se fera par un vote à main levée.

Le comité syndical prend acte de la liste déposée pour l'élection de cette commission, en complément de Mme Leballeur, Présidente, membre de droit :

<b>Nom et prénom</b>	<b>Commune</b>	<b>Fonction</b>
HERMAN Audrey	Fay	Titulaire
BARRIER Jean-Louis	Chaufour Notre Dame	Titulaire
CARRIERE Samia	Pruillé Le Chétif	Titulaire
ROBIN Murielle	Saint Georges du Bois	Titulaire
DULUARD Nathalie	Trangé	Titulaire
POLLEFOORT Maurice	Fay	Suppléant
MAHE François	Chaufour Notre Dame	Suppléant
PIRON Laurence	Pruillé Le Chétif	Suppléante
BRETEAU Franck	Saint Georges du Bois	Suppléant
BLANCHET Catherine	Trangé	Suppléante

Vote à main levée : 14 votants      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 14

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la composition de la commission DSP.**

**Référence délibération n° : DE\_2\_C010223 : Commission DSP**

L'objectif est d'attribuer le marché en septembre, afin de laisser le temps au futur délégataire de préparer son arrivée.

**OBJET : RH : CDD ACCROISSEMENT D'ACTIVITE**

Aux termes de l'article 3 - alinéa 1 - de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin temporaire pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Pour l'encadrement de son accueil de loisirs des mercredis, le SIVOM se trouve régulièrement confronté à des besoins de personnels temporaires : animateurs, agent d'entretien.

Il est proposé de recruter, pour ces besoins temporaires, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3 - alinéa 1 – de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Dans sa délibération du 10 mai 2021, le comité a délégué à la Présidente et au Bureau la possibilité de « créer des postes non permanents d'agents non titulaires nécessaires à l'encadrement des activités du Syndicat ». Chaque recrutement fera l'objet d'une décision de la Présidente ou d'une délibération du Bureau. Aussi, lors de chaque réunion de comité syndical, la présidente ou le Bureau, rendra compte des recrutements effectués par délégation.

Vote à main levée : 14 votants                      Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 14

**Les élus valident à l'unanimité des voix le recours au CDD d'accroissement d'activité**

**OBJET : ELECTION REMPLACEMENT ELU SUPPLEANT**

A la suite de la démission de Mme Lombrici, le conseil municipal de Saint Georges du Bois a choisi un nouveau suppléant au comité syndical parmi ses élus : M. Patrick L'HELGUEN.

De même, Mme Ann ANNIC participera désormais à la commission Projet social.

**OBJET : DECISIONS PRISES EN VERTU D'UNE DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

**Objet : virement de Crédit N°1**

La Présidente,

VU les articles L2322-1 et L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

CONSIDERANT qu'en vertu des articles L2322-1 et L2322-2 du CGCT, le crédit pour dépenses imprévues est employé par Madame La Présidente qui doit rendre compte au Comité syndical, à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ce crédit avec les pièces justificatives annexées à la délibération ;

ARRETE :

Article 1 : d'effectuer les virements tels que présentés ci-après depuis le chapitre 022 "dépenses imprévues" de la section de fonctionnement :

c/ 022 : -3050 €

c/66111 : + 50 €

c/66112 : + 3000 €

Article 2 : de rendre compte au Comité syndical des virements ainsi opérés depuis le chapitre 022 "dépenses imprévues", conformément aux articles précités ;

Article 3 : Le présent arrêté figurera au registre des décisions de la Collectivité. Madame la Présidente est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée au préfet et au comptable de la collectivité.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

*Fermeture du poste de secrétaire comptable actuel à 1ETP et ouverture d'un poste de secrétaire comptable à 0.80 ETP :*

La période de recrutement est difficile. Aujourd'hui, 3-4 personnes vont être reçu en entretien.

Les élus du Bocage Cénomans émettent la possibilité de fermer le poste de secrétaire comptable à 1ETP et d'ouvrir un poste à 0.80 ETP. Il est évoqué que le poste à 0,80ETP peut être rédhibitoire pour certains candidats. Le poste à 1 ETP peut permettre d'inclure des tâches administratives aujourd'hui assurées par les agents du service jeunesse et ainsi de permettre de décharger ces agents.

Les élus décident de se laisser encore une semaine pour prendre la décision.

Pour assurer l'intérim, un agent du centre de gestion de la Sarthe viendra un jour par semaine du 2 mars au 20 avril pour assurer le volet RH notamment. La coordinatrice territoriale assurera aussi quelques heures par semaine pour les urgences, l'accueil. Certains élus alertent sur la charge de travail à ne pas excéder.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Comité syndical budget prévu le 9 mars 2023 à 20h à Trangé

Bureau prévu le 1<sup>er</sup> mars à 20h30 à la Maison de l'enfance et de la jeunesse.

**Les différentes commissions devront s'être réunies avant chacune de ces dates.**

**Relais<sup>du</sup>  
Bocage**  
Assistantes Maternelles  
Parents - Enfants



Pomme de  
Requette



# BILAN 2022 ET PRÉVISIONS 2023

1

SIVOM Bocage Cenomans



# LE CONTEXTE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE TERRITORIAL

✓ Population: 7 028 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020  
(6779 en 2019 soit + 249 habitants en 1 an)

✓ 758 familles sur le territoire (695 en 2019)  
et 1 461 enfants de 0 à 17 ans \*

✓ 75,3% des allocataires CAF ont des enfants  
(83% en 2019)\*

✓ 10,2 % des allocataires sont des mono-parents  
(103 familles dont 14 avec 3 enfants ou +)

✓ 160 familles du territoire ont 3 enfants ou plus  
(150 en 2019) \*

✓ 88,4% des enfants de 0-11 ans ont des parents actifs (64,2% sur LMM)\*

✓ 131 familles ont de faibles ressources (dont 70 mono-parents)\*

	2019	2020
Chaufour	1072	1147
Fay	705	728
Pruillé	1338	1362
St Georges	2155	2199
Trangé	1509	1592

Age	Nbre d'enfants
0-2 ans	233
3-5 ans	217
6-11 ans	540
12-15 ans	327
16-17 ans	144
<b>Total</b>	<b>1461</b>



# PRINCIPALES EVOLUTIONS 2022

## Petite Enfance :

- Arrivée de Mathilde au poste de Responsable Petite Enfance en février.
- Accompagnement des AM pour l'ouverture des MAM.
- Reprise complète des activités Petite Enfance (post-Covid)
- Temps fort des 10 ans du multiaccueil

## AINSI QUE ...

- Mise en place d'une journée de télétravail par semaine.
- Développement de la mission Parentalité et des actions menées auprès des familles.
- Mise en place de l' « Espace Famille »
- Diffusion du 1<sup>er</sup> Guide du Bocage
- Construction du PEDT et développement des collaborations avec les directeurs d'école
- Reprise de Bocage en Fête et développement des propositions culturelles aux familles (spectacles, Pays du Même, Festival d'Automne, Ptits Rats Conteurs, etc)
- Séparation des sites WEB des communes.

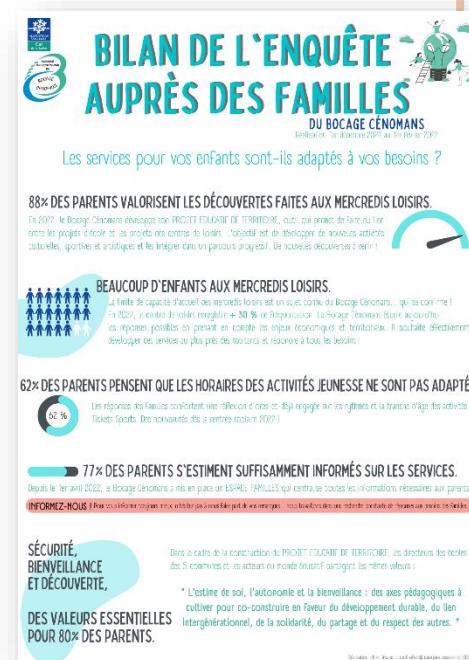
## Enfance- Jeunesse :

- Arrivée d'Antoine au poste de Responsable Enfance Jeunesse en mars.
- Recrutement d'une apprentie en BPJEPS : Louise LELIEVRE.
- Actualisation de la tarification des activités enfance et jeunesse.
- Remaniement du service jeunesse : développement des chantiers Argent de poche, mise en place des navettes pour les activités Tickets Sports, temps conviviaux avec les familles, nouvelle tranche d'âge.
- Demandes exponentielles à l'ALSH : ouverture d'un accueil d'urgence à Pruillé le Chétif et développement d'un ALSH à Chaufour-Notre-Dame.

# LE PROJET SOCIAL

## PRINCIPALES EVOLUTIONS EN 2022

- Décembre 2021 – février 2022 : Enquête aux familles
- Septembre 2022 : Remaniement des instances de gouvernance
- Construction du PEDT 2022-2025 avec le développement des collaborations avec les directeurs d'école
- Construction du « Plan Mercredi » avec de nouvelles propositions éducatives par les animateurs et le développement des partenariats



## PISTES DE TRAVAIL ET PROJECTIONS EN 2023

Evaluation et renouvellement du Projet Social et de la CTG pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les temps forts :

- **Forum Ouvert aux habitants** : Le Bocage de Demain (lors de Bocage en Fête le samedi 17 juin) : partager le portrait du territoire et imaginer les orientations de demain
- **Moment convivial** : avec l'ensemble des élus des 5 communes : Quel Bocage demain ? Sonder les forces et faiblesses du territoire, les préoccupations, la position du SIBC, etc.

# LA COORDINATION TERRITORIALE EN 2022

**Total des charges (0,80 ETP) :** **37 141 €**

**Montant de la CTG CAF :** **14 837 €**  
Soit 39,95%

**Autres produits :** **302€**

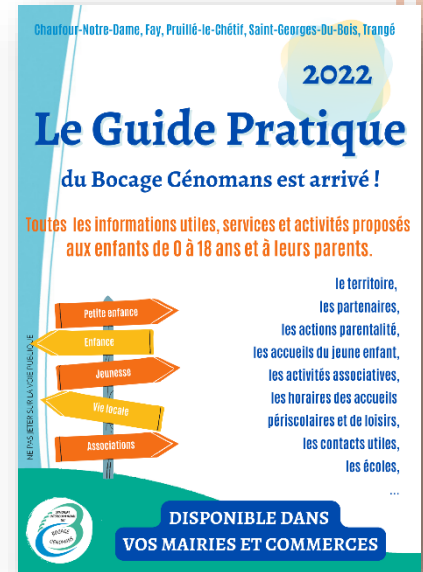
**↳ Soit un Reste à charge pour  
le Sivom du Bocage Cénomans :** **22 002 €**  
Soit 59,2%

<i>Charges 2021 :</i>	<i>31 533 €</i>
<i>Reste à charge 2021 :</i>	<i>21 383,25€</i>
	<i>Soit 67,8%</i>

# LE SERVICE COMMUNICATION

## PRINCIPALES EVOLUTIONS EN 2022

- Mise en fonction de l'Espace Famille et du logiciel Inoé à la Petite Enfance
- Plan de renouvellement informatique à hauteur de 1000€ / an inscrit
- Dotation de Office 3.6.5 pour tous les agents
- 1<sup>ère</sup> édition du Guide du Bocage
- Séparation des sites WEB des communes
- Arrêt de l'application CITYWALL du SIBC
- Dotation équipement téléphonique pour le poste de coordination



## PISTES DE TRAVAIL ET PROJECTIONS EN 2023

- La communication Jeunesse : développement des lieux et supports de communication en collaboration avec les communes.
- Refonte des logos : Travailler sur la cohérence de l'identité du Bocage avec les compétences exercées.
- Réflexion sur la diffusion de supports « papier »
- Passage à la fibre à la MEJ
- Renouvellement du Guide du Bocage

# LE SERVICE PETITE ENFANCE

Multi accueil Pomme de Reinette / Relais Petite Enfance du Bocage / Actions coordonnées



Ateliers motricité



Ateliers sophrologie



Jeux & rencontres



Spectacles

A DESTINATION DES ENFANTS DE 0 À 3 ANS

Relais Bocage

Spectacle petite enfance  
"nid haut, nid bas,  
Onichliba" durée: 45 min

"Un nid est un espace où grandir, où l'on se sent en sécurité, où l'on a  
l'assurance, via de parents, une attention constante, que tout moment est  
le meilleur présent..."

Avec la compagnie *l'essentielle*



Mardi 10 mai  
9h30 ou 18h00  
Salle des Fêtes de Fay

Renseignements et inscription obligatoire  
sur le site [syndicat-bocage-cenomans.fr](http://syndicat-bocage-cenomans.fr)



Accompagnement des  
MAM



# LE SERVICE PETITE ENFANCE EN 2022

Une baisse des naissances entre 2021 et 2022( -17) :

Naissances 2020.2021. 2022

	2020	2021	2022
Chaufour	7	15	13
Fay	6	12	8
Pruillé	10	11	12
Trangé	15	18	18
SGDB	21	23	11
total	59	79	62

Places d'accueil en 2022 (AM + multi-accueil) : 238

En 2021, selon les données CAF, 233 enfants de moins de 3 ans sur le territoire.

On peut en déduire que l'offre semble adaptée.

# OBJECTIFS POURSUIVIS POUR 2022

Objectif	Objectif atteint ?	Informations
<b>Actions Petite Enfance</b>		
Actions de prévention en direction des AM (en lien avec de nombreux arrêts maladies et épuisements professionnels)	<input checked="" type="checkbox"/>	mise en place d'ateliers sophrologie
Développement des propositions culturelles	<input checked="" type="checkbox"/>	Spectacles petite enfance au printemps et à Noël
Proposition d'ateliers corporels	<input checked="" type="checkbox"/>	Ateliers d'éveils corporels mis en place
Réflexion sur des ateliers autour de la musique	<input checked="" type="checkbox"/>	pour 2023
Réflexion autour du prêt de matériel (module de motricité)	<input checked="" type="checkbox"/>	Mis en place pour les AM. Convention avec LLO signée.
<b>Actions Parentalité</b>		
Projet passerelle à réactiver	<input checked="" type="checkbox"/>	réalisé
Ateliers p'tits rats conteurs à pérenniser	<input checked="" type="checkbox"/>	Mis en place tous les 2 mois environ
Sorties familles à organiser	<input checked="" type="checkbox"/>	pour 2023
Conférence sur le thème des enfants « hypers » ou « dys »	<input checked="" type="checkbox"/>	réalisée
Organisation de séances de massage bébés/parents (d'après sondage 2021)	<input checked="" type="checkbox"/>	réalisées
Réflexion sur un temps d'accueil parents enfants:	→	« la p'tite parent'aise du samedi »





# POMME DE REINETTE EN 2022

Equipe: Delphine Fournier Educatrice-responsable et 6 autres professionnels petite enfance  
7 personnels éducatifs: 1 changement à venir pour 2023  
3 auxiliaires de puériculture et 3 animatrices petite enfance.

Agrément enfants de 0 à 4 ans  
20 places :15 régulières + 3 polyvalentes + 2 occasionnelles (+ 2 places d'urgence)

Nouvel agrément reçu pour réajuster les heures du matin sur ½ heure, à compter du 01/01/2023.

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, 46 semaines/ an (3 semaines en été, 1 semaine à Noël, 2 journées péda, fériés et ponts)

Lors de la commission d'attribution des places au multi accueil en avril 2022, 30 demandes sont examinées, 10 places sont acceptées.





# FRÉQUENTATION 2022:

Type d'accueil	nombre d'enfants inscrits 2021	nombre d'enfants inscrits 2022
régulier	32	30
occasionnel	26	16
urgence	21	19
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>65</b>

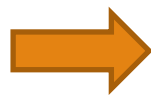
*NB : Le nombre d'enfants inscrits par commune est différent du nombre d'enfants par type d'accueil parce qu'un seul enfant peut être sous plusieurs types d'accueil.*

Nombre d'enfants inscrits par commune	2021	2022
<b>Chaufour notre dame</b>	7	<b>11</b>
<b>Fay</b>	10	<b>6</b>
<b>Pruillé le chétif</b>	15	<b>11</b>
<b>St Georges du bois</b>	17	<b>14</b>
<b>Trangé</b>	15	<b>16</b>
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>58</b>

65 enfants différents dont 58 du territoire ont fréquenté Pomme de reinette en 2022.

Moins de demande de pré inscription à partir de septembre en 2022 (pour accueil en 2023)

Plusieurs demandes de Rouillon (4 demandes depuis septembre)



Binôme: 2 EJE à 0,50 etp Mathilde Grandin et Claire Dézafit

10 assistant(e)s maternel(le)s hors territoire participent aux actions individuelles

Peu d'accueil d'assistant(e)s maternel(le)s, sollicitations plutôt par téléphone ou mail, échanges informels

Diminution du nombre de contact entre 2021 et 2022 : moins de sollicitation par rapport aux congés payés avec le nouveau tableur fourni aux parents

Contacts	2022	2021
Accueils Parents	170	227
Appels ou courriels Parents	758	926
Accueils Ass Mat	7	11
Appels ou courriels Ass Mat	250	349
<b>Total contacts (hors autres contacts)</b>	<b>1185</b>	<b>1513</b>



**FRÉQUENTATION DES FAMILLES EN 2022 :**

303 familles distinctes en contact individuel et 24 en actions collectives (hors passerelles)

135 enfants de moins de 3 ans ont fréquenté le Relais (rappel données CAF : 205 enfants de – 3 ans sur le territoire en 2020)

# ACTIVITÉ DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

En activité	2022	2021	2020	2019
Chaufour	10	11	10	11
Fay	7	7	6	7
Pruillé	9	9	7	8
St Georges	16	16	18	20
Trangé	11*	10	11	11
<b>Bocage Cénomans</b>	<b>53</b>	<b>53</b>	<b>52</b>	<b>57</b>

- 3 nouvelles assistantes maternelles (1 sur St Georges, 1 sur Chaufour, 1 sur Pruillé) n'ont pas accueilli d'enfants sur 2022.
- 3 arrêts : 1 arrêt définitif (Chaufour) et 2 arrêts longs
- une garde à domicile à Trangé
- 52 actifs et 61 agréés au 31/12/2022: soit une baisse constatée semblant se confirmer (57 actifs en 2019)

Commune	2021	2022
	AM	AM
AM actif/ve(s) dans l'année	53	52
Fréquentation	51	48
Pourcentage	96 %	92%

- **48 fréquentent le service (toutes propositions confondues)**

Seules 4 assistantes maternelles du territoire n'ont pas contacté le RPE en 2022.

Le taux de fréquentation des AM reste très haut: un réel besoin du service RPE

# LE SERVICE PETITE ENFANCE EN 2022

**Total des charges :** **243 880 €**

**Montant de la Ps CTG :** **80 307 €**

**Montant des dotations PSO :** **32 172 €**

⇒ **TOTAL CAF: 112 479 €**

soit : 46,1 %

**Autres (subv invest, produits gestion courante, excédent LLO, etc) :**

**22 604 €**

↳ **Un reste à charge pour**

**Le Sivom du Bocage Cénomans :**

**108 797 €**

soit : 44,6 %

*Charges 2021 :*

*247 541€*

*Reste à charge 2021 :*

*94 003 €*

*Soit 37,97 %*

# LE SERVICE ENFANCE-JEUNESSE



## Mini-camps



## Séjour été ados



## Séjour été pré-ados

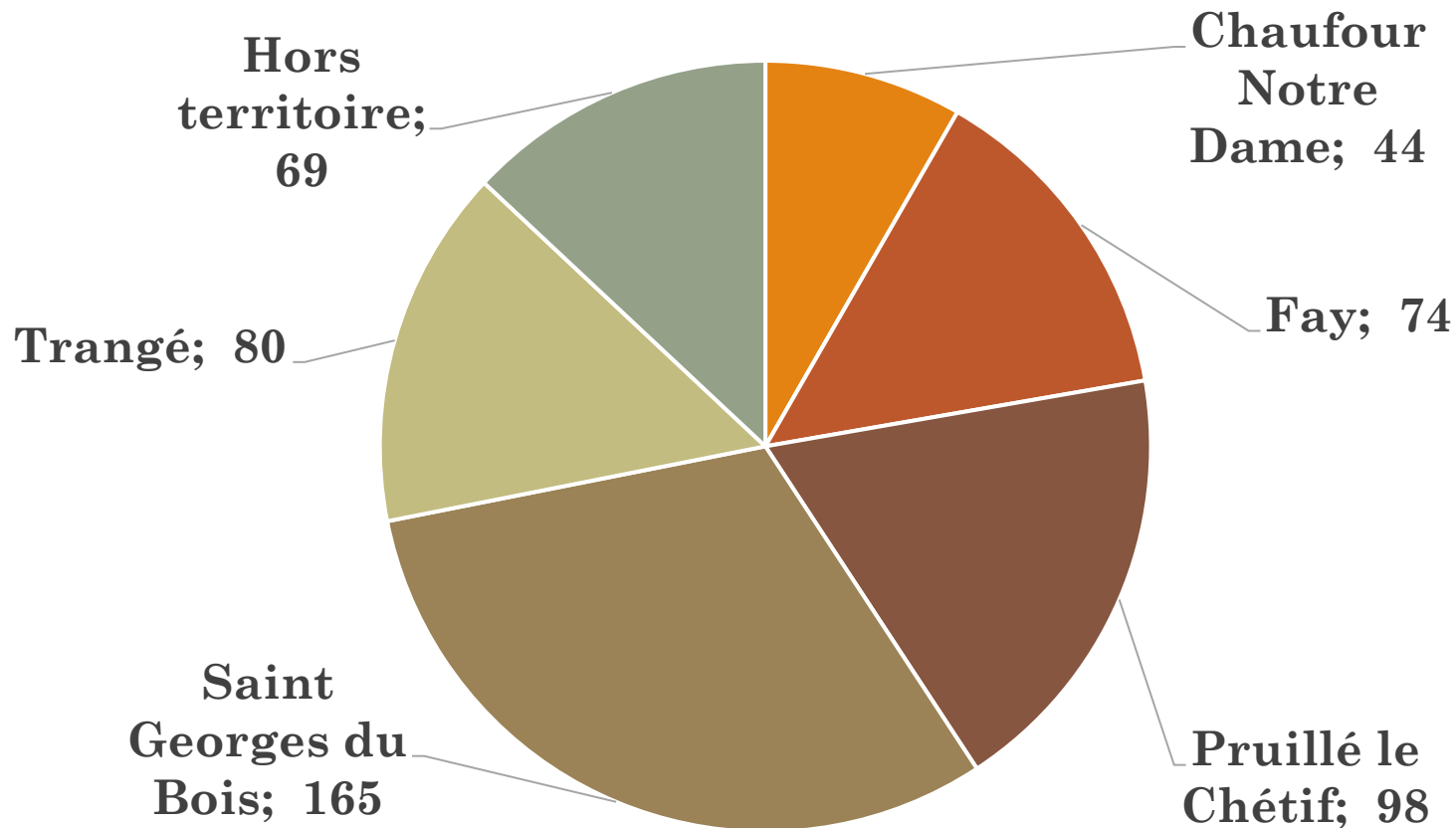


- Centre de loisirs été
- Centre de loisirs petites vacances
- Centre de loisirs des mercredis

## Activités jeunesse

# 530 ENFANTS ET JEUNES ACCUEILLIS EN 2022

Enfants et jeunes ayant participé à au moins une activité  
proposée par le Bocage Cénomans en 2022



# L'ALSH DES MERCREDIS EN 2022

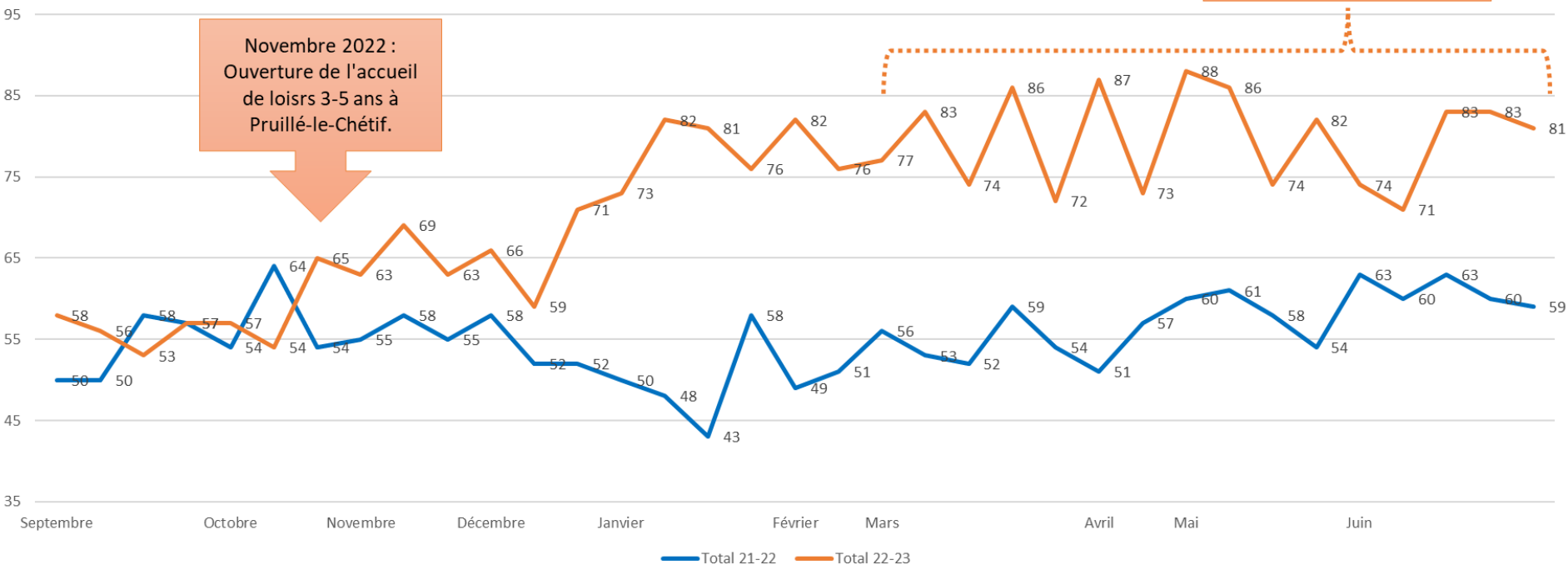
- ➔ De 7h45 à 18h30 à Saint Georges du Bois (locaux accueil périscolaire)
- ➔ BRULE Cindy directrice + une équipe de 5,5 animateurs
- ➔ Une forte augmentation de la fréquentation dès septembre 2022 :
- ➔ Hausse de la fréquentation => Ouverture d'un second site (Pruillé le Chétif) pour les 3-5ans en novembre 2022
- ➔ Implication de l'équipe : mise en place de projets sur l'année (solidarité, sportif, culturel...)
- ➔ Bonne communication avec les familles et retours satisfaisants (goûter familles)
- ➔ Difficultés de recrutement
- ➔ Ouverture de poste, accueil de stagiaires



# FRÉQUENTATION DE L'ALSH DES MERCREDIS

Comparaison Fréquentation globale Mercredis  
Années 2021-2022 et années 2022-2023

Prévisionnel sans les enfants  
hors territoire sans prise en  
compte de la liste d'attente



ALSH

Commune	Nombre d'enfants différents inscrits
St Georges du Bois	78
Pruillé	36
Chaufour Notre Dame	23
Fay	41
Trangé	36
<b>Total SIBC</b>	<b>214</b>
Hors SIBC	36
<b>TOTAL</b>	<b>250</b>



# L'ALSH DES MERCREDIS EN 2022

<b>Total des charges :</b>	<b>67 730 €</b>
Montant de la CTG :	2 980 €
Montant des dotations PSO :	10 402 €
⇒ <b><u>TOTAL CAF:</u></b>	<b>13 382 €</b>
	soit : 19,76 %
<b>Participation des familles :</b>	<b>29 641 €</b>
	soit : 43,76 %
<b>Autres produits :</b>	<b>1 404 €</b>
↪ <b>Un reste à charge pour Le Sivom du Bocage Cénomans :</b>	<b>23 303 €</b>
	soit : 34,41 %

<i>Charges 2021 :</i>	<i>75 739 €</i>
<i>Reste à charge 2021 :</i>	<i>43 511 €</i>
	<i>Soit 57,45 %</i>

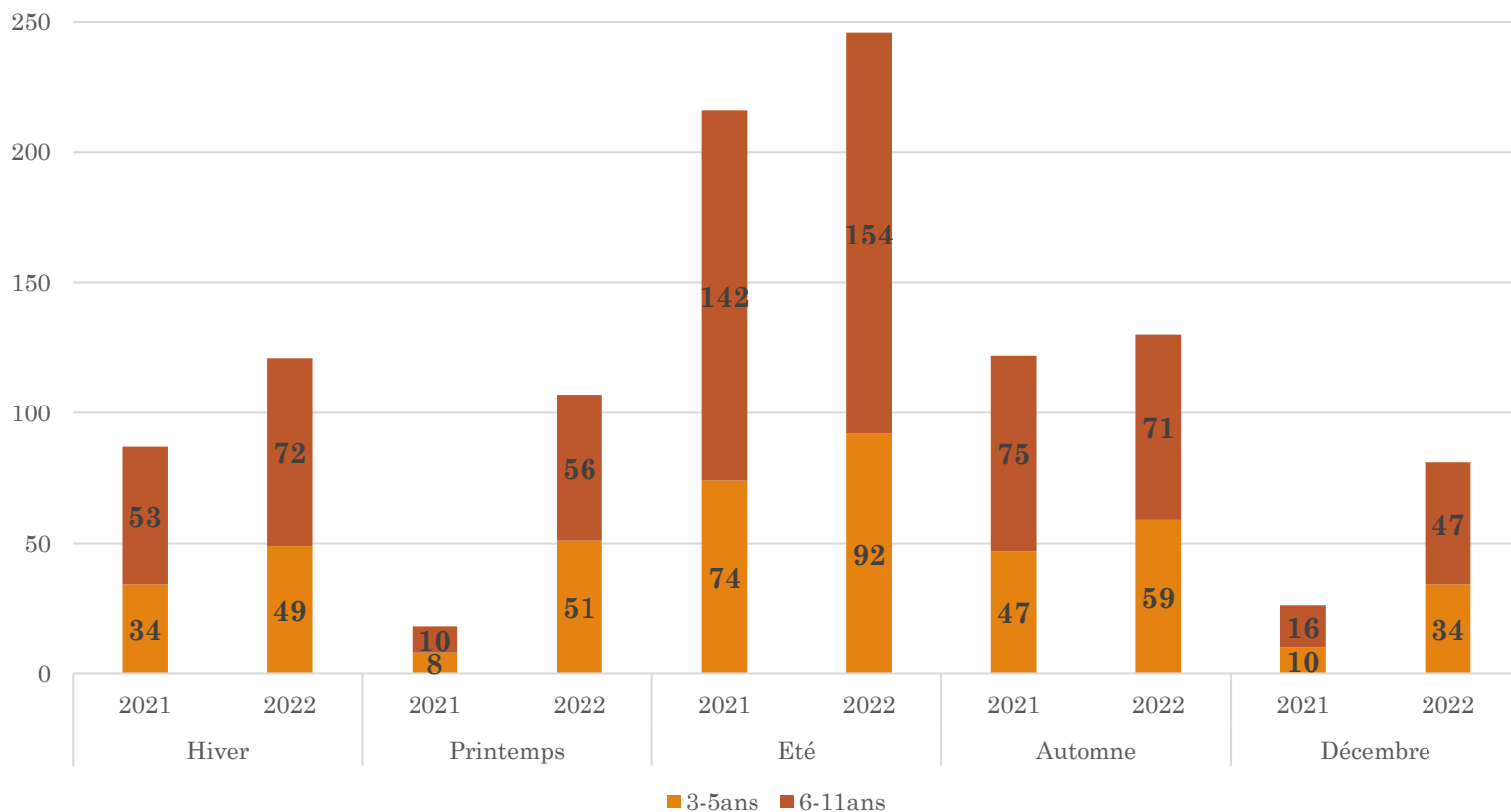
# L'ALSH

## PETITES VACANCES ET ÉTÉ EN 2022

- ➔ Cindy Brulé, directrice et animateurs en CEE  
☞ Mutualisation des animateurs ALSH / Tickets Sports
- ➔ Un thème et une sortie par session
- ➔ Accueil de 7h45 à 18h30
- ➔ Locaux : Accueil sur l'école de St Georges du Bois et l'école de Pruillé-le-Chétif
- ➔ Capacité d'accueil :
  - 80 sur les petites vacances et août
  - dont 30 moins de 6 ans
  - 170 sur juillet dont 43 moins de 6 ans
- ➔ Forte fréquentation sur l'année
- ➔ Animateurs impliqués
- ➔ Bonne communication avec les familles et retours satisfaisants (veillées et goûters)
- ➔ Déménagement de l'été lourd
- ➔ Difficulté de recrutement

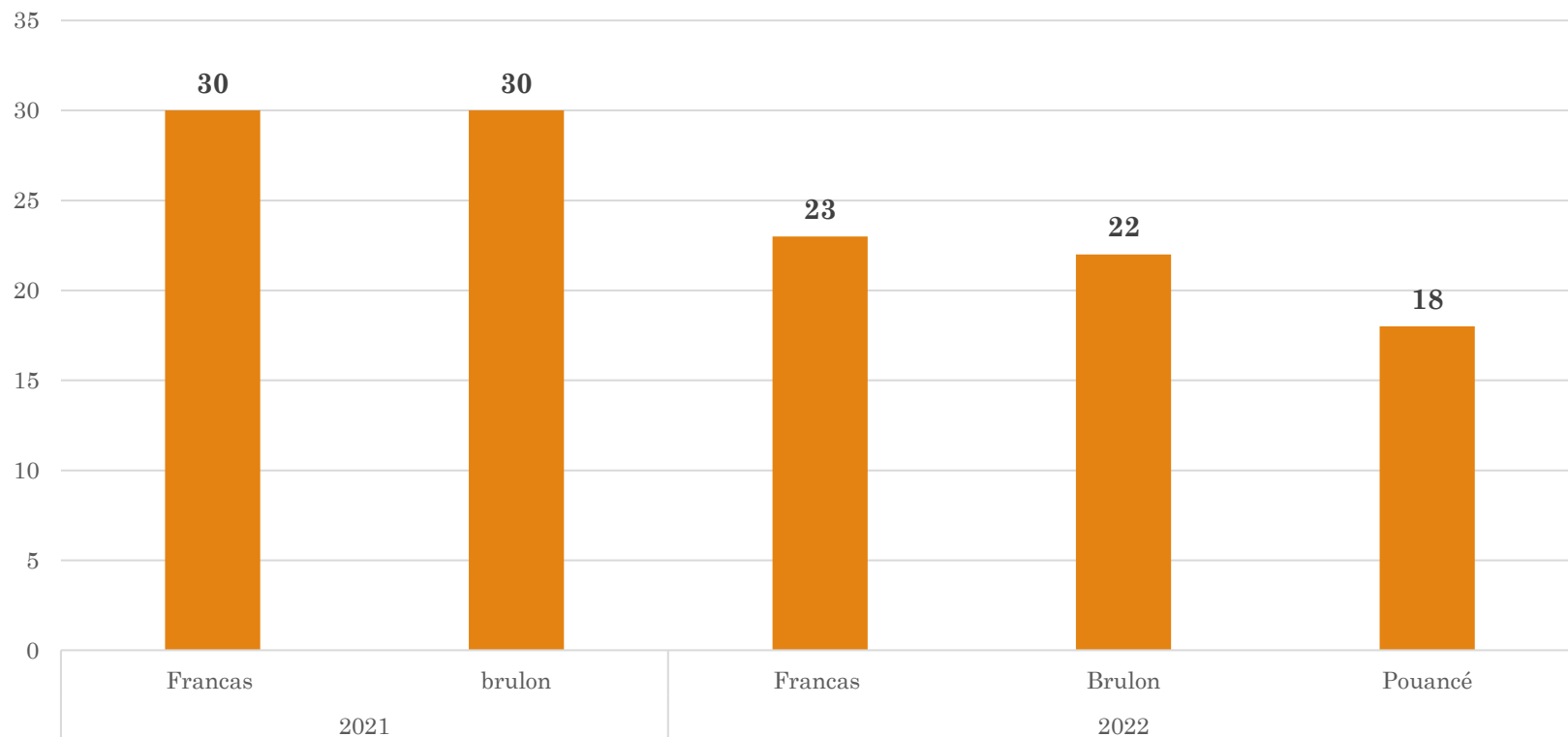
# FRÉQUENTATION DE L'ALSH ÉTÉ ET PV EN 2022

300



	Hiver		Printemps		Été		Automne		Décembre	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>3-5ans</b>	34	49	8	51	74	92	47	59	10	34
<b>6-11ans</b>	53	72	10	56	142	154	75	71	16	47
<b>Total</b>	87	121	18	107	216	246	122	130	26	81

# FRÉQUENTATION DES MINI-CAMPS EN 2022



# L'ALSH DE L'ÉTÉ ET PETITES VACANCES EN 2022

**Total des charges :** **123 714 €**

Montant de la CTG : 6 394 €

Montant des dotations PSO : 24 639 €

⇒ TOTAL CAF: **31 033 €**

soit : 25,08 %

**Participation des familles :** **62 524 €**

soit : 50,54 %

Autres produits : 1 592 €

↳ **Un reste à charge pour  
Le Sivom du Bocage Cénomans :**

**28 565 €**

soit : 23,09 %

*Charges 2021 :* 111 146 €

*Reste à charge 2021 :* 36 394 €

*Soit 32,74 %*

# L'ALSH DE L'ÉTÉ DE FAMILLES RURALES EN 2022 :



ALSH AFR



ALSH 3-11 ans et 12 -14 ans



Du 10 au 29 juillet soit 3 semaines



Dans les locaux de l'école publique de  
Chaufour notre Dame

# FRÉQUENTATION AFR EN 2022

	Nombre d'enfants
Chaufour	33
Fay	6
Pruillé	5
St Georges	3
Trangé	38
<b>TOTAL SIBC</b>	<b>85</b>
4CPS	33
Autres	24
<b>TOTAL</b>	<b>142</b>

**59,9 % enfants ayant fréquenté le centre sont issus du territoire**

(60% en 2019/ 54,5% en 2020/ 60,6% en 2021)

# L'ALSH DE FAMILLES RURALES

**Total des charges :** EN 2022 **31 746 €**

**Montant des dotations PSO :** **5 642 €**  
soit : 17,8 %

**Participation des familles :** **19 736 €**  
soit : 62,17 %

**Subvention 4CPS :** **1 027 €**  
soit 4,01€/ jour-enfant (256)

**Subvention SIBC :** **5 000 €**  
soit 7,15€/ jour-enfant (699)

**Excédent 2022 :** **781 €**

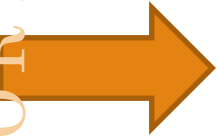
*Charges 2021 :* 27 806 €

*Excédent 2021 :* 4 724 €

**Projection 2023 : Equilibrage des subventions 4CPS et SIBC  
Soustraction du Bonus Territoire à la  
participation SIBC**



# LES ACTIVITÉS TICKETS SPORTS EN 2022 :



8 - 17 ans

Fermeture au printemps, tension sur le recrutement des animateurs.

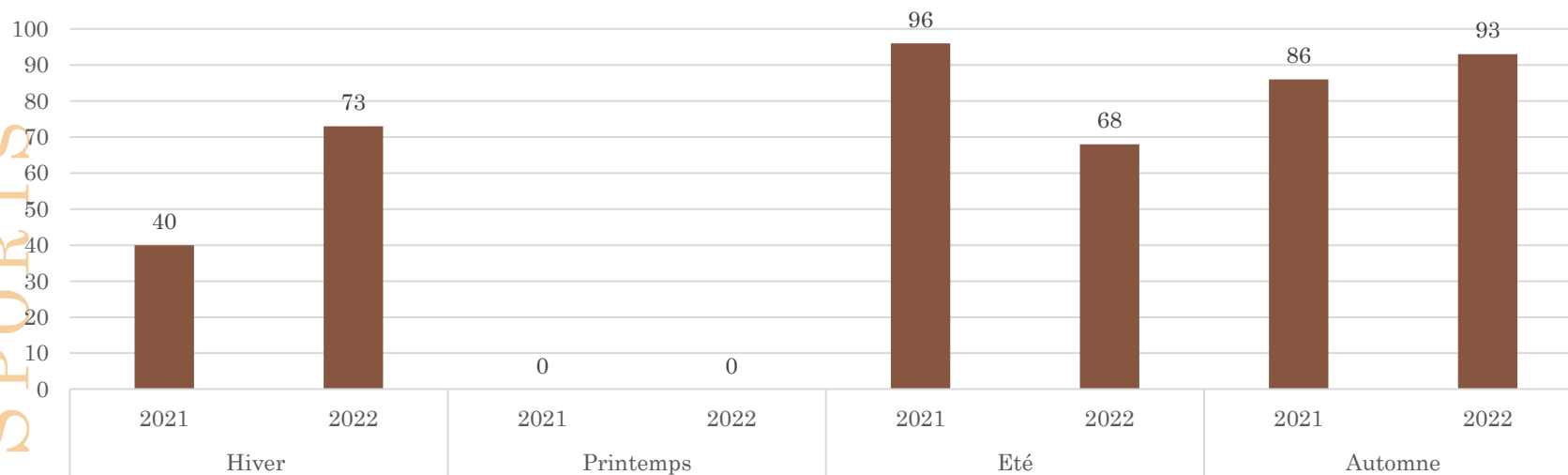
Mise en place des navettes pour chaque activité et chaque commune

Pas de progression significative sur la participation des jeunes de Chauffour et Trangé.

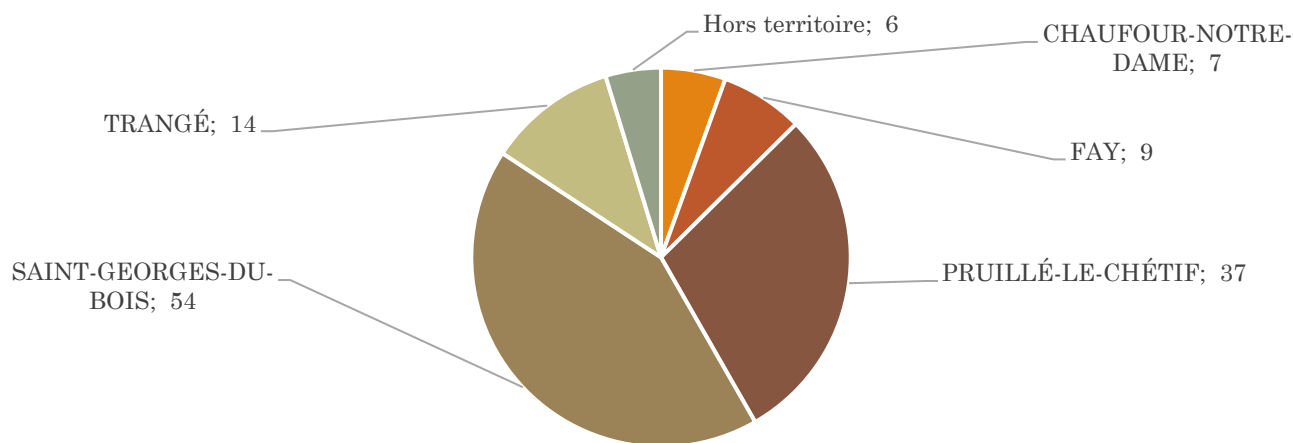
Mise en place des activités en soirée très appréciées.

# LA FRÉQUENTATION DES TICKETS SPORTS EN 2022

## Nombre d'inscrits différents aux Tickets Sports



## Répartition des inscrits Tickets Sports selon les communes



# LES TICKETS SPORTS EN 2022

**Total des charges :** 24 342 €

Montant des dotations PSO : 4 304 €

Montant de la CTG : 1 181 €

⇒ **TOTAL CAF:** 5 485 €

soit : 22,53 %

**Participation des familles :** 4 683 €

soit : 19,24 %

**Autres produits :** 535 €

↪ **Un reste à charge pour**

**Le Sivom du Bocage Cénomans :**

**13 639 €**

soit : 56,03 %

*Charges 2021 :* 21 906 €

*Reste à charge 2021 :* 13 450 €

*soit 61,40 %*

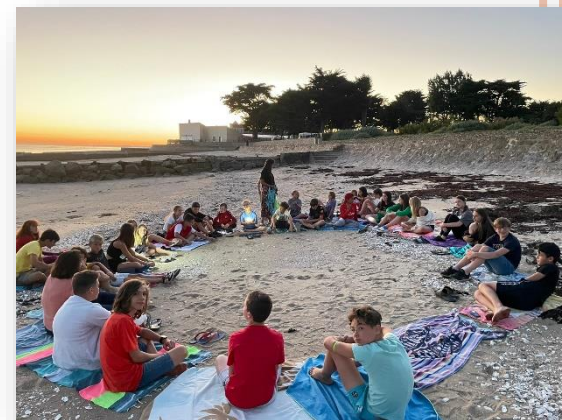
**Projection 2023 :** Tranche d'âge des tickets sports 11-17 ans

# LES SÉJOURS EN 2022 :



Le séjour neige 12-17 ans :  
Du 5 au 12 février 2022 à Val Cenis  
Effectif : 35 jeunes, 5 animateurs  
Direction : Louise HAYERE

Le séjour pré-ados 11-14 ans :  
Du 8 au 13 juillet 2022 à Moutier-en-Retz  
En collaboration avec Val de Sarthe  
Effectif : 16 jeunes, 1 animateur  
Direction : Aline DEMARBRE (stagiaire BPJEPS)



Le séjour ados 14-17 ans :  
Du 11 au 23 juillet à Malte  
Effectif : 12 jeunes, 2 encadrants  
Direction : Antoine BOUDIN  
5 actions d'auto-financement

# LES SÉJOURS EN 2022

**Total des charges :** **38 530 €**

Montant de la CTG + Innov'Jeunes: **6 022 €**  
soit : 15,63 %

**Participation des familles :** **21 754 €**  
soit : 56,46 %

Autres produits : **4 553 €**  
(dont remboursement SNCF de 2021 de 4452€)

↪ **Un reste à charge pour**  
**Le Sivom du Bocage Cénomans :** **6 201 €**  
soit : 16,09 %

*Charges 2021 :* *39 973 €*

*(séjour neige annulé en 2021)*

*Reste à charge 2021 :* *23 169 €*

*soit 57,96 %*

# LA MISSION PARENTALITÉ EN 2022

- Ateliers **les p'tits rats conteurs** tous les deux mois, entre 15 et 17 participants à chaque séance.
- **Passerelle de la petite enfance vers l'école maternelle**, regroupant la participation des 7 écoles, à raison d'une ou deux visites par école.
- Février 2022: **Eveil corporel** pour les enfants 0/3 ans, 4 séances entre 10 et 14 participants
- Mai 2022: soirée d'échanges « **enfants dys et hyper** » 25 personnes
- Mai 2022: **spectacle** familial « onichliba » une séance le matin 56 personnes, une séance à 18h00 23 personnes
- Juin 2022: **Bocage en fête**, atelier motricité pour les 0/3 ans, ateliers créatifs pour les enfants et jeux sportifs pour les pré-ados et ados
- **Répertoire des livres** « parent'aise » envoyé aux acteurs du territoire (écoles, assistantes maternelles, mairies, etc ...) et aux parents du Bocage
- Octobre 2022: 4 séances « **ateliers massage bébé** » pour 3 familles.
- Novembre 2022: 4 **ateliers motricité** libre 0/3 ans complets entre 17 et 23 personnes
- 21 décembre: **spectacle familial** « Noël dans ma valise » proposé dans la nouvelle salle de Fay. 46 personnes aux deux séances.

# LA PARENTALITÉ EN 2022

**Total des charges :** **16 911 €**

**Montant de la CTG :** **14 380 €**  
**soit : 85 %**

**↳ Un reste à charge pour**  
**Le Sivom du Bocage Cénomans :** **2 531 €**  
**soit : 15 %**

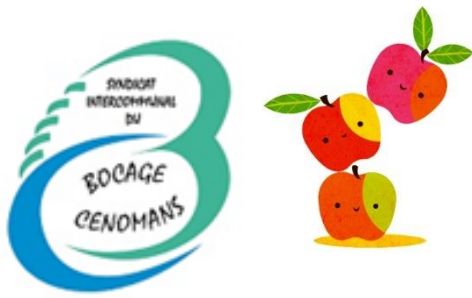
<i>Charges 2021 :</i>	<i>21 030 €</i>
<i>Reste à charge 2021 :</i>	<i>11 443 €</i>
	<i>soit 54,41 %</i>

# PISTES DE TRAVAIL ET PROJECTIONS EN 2023

- Départ d'Alexandra Zahide le 7 mars 2023.
- Evaluation et renouvellement du Projet Social et de la CTG pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Renouvellement de la DSP du multi accueil pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Ouverture de « La p'tite parent'aise du samedi » prévue pour mars 2023.
- Développement des passerelles petite enfance – ALSH.
- Développement des actions parentalité en 2023
- Modification de la tarification, des modalités d'inscription et de la tranche d'âge des TS au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Développement d'actions en lien avec les écoles (cadre PEDT).
- Développement de passerelles CM2 – service jeunesse.
- Travail sur la tarification des Tickets Sports.
- Ouverture d'un ALSH à Chauffour Notre Dame.
- Refonte des logos : Travailler sur la cohérence de l'identité du Bocage avec les compétences exercées.

**Observation et analyse des actions mises en place en 2021-2022 afin de les conforter ou les réadapter.**





## RENOUVELLEMENT DE GESTION DU MULTI ACCUEIL EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Dossier communiqué au Comité Syndical du Bocage Cénomans



# SOMMAIRE

## I. L'OFFRE DU MULTI ACCUEIL ..... P.3-6

- 1) Détail de la capacité théorique offerte
- 2) Recensement des besoins des familles
- 3) Trois expériences de gestion en DSP
- 4) Moyens humains du SIVOM du Bocage Cénomans

## II. VERS UN MODE DE GESTION EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC..... P. 7-8

- 1) Grands principes de la DSP
- 2) La question de la gestion en régie
- 3) Recrutement du personnel
- 4) Durée de la délégation

## III. UN SERVICE DÉLÉGUÉ SOUS CONTROLE DE LA COLLECTIVITÉ ..... P. 9-12

- 1) Rôle et obligations des deux parties
- 2) Modalités d'attribution des places
- 3) Contrôles du SIVOM
- 4) Rémunération du délégataire
- 5) Fixation de la participation du SIVOM

## CONCLUSION ..... P. 12

En 2017, suite à la loi NOTRe, les communes de Chauffour-Notre-Dame (1070 hab), Fay (694), Pruillé-le-Chétif (1344), Saint-Georges-du-Bois (2141) et Trangé (1458) ont rejoint la communauté urbaine de Le Mans Métropole. Parallèlement, elles ont créé le Syndicat du Bocage Cénomans afin de poursuivre la gestion intercommunale des services ne relevant pas des compétences de Le Mans Métropole : l'Action Sociale qui couvre aujourd'hui la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité.

Cette création est issue d'une perpétuelle volonté de mutualisation et de coopération : le Syndicat de la Porte Cénomane dès 1976, puis la Communauté de Communes du Bocage Cénomans de 1999 à 2017 réunissaient déjà ces 5 communes.

Ce territoire réunit une population totale de 6 630 habitants (données INSEE, 2018).

Il fait partie de la première couronne péri-urbaine du Mans, de son aire urbaine, sa zone d'emploi et de son bassin de vie. Cette situation géographique met en exergue les problématiques qui y sont liées notamment une nette croissance démographique, une demande forte de service de proximité et de qualité ainsi que le risque de devenir « cité dortoir » si l'animation de vie locale s'avère peu dynamique.

À la suite d'un diagnostic réalisé en 2007-2008, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la CAF et la MSA de la Sarthe a intégré un volet destiné à la petite enfance avec notamment son multi-accueil « Pomme de reinette ». Depuis l'ouverture de ses portes en octobre 2011, ce service est géré en délégation de service public et rencontre un vif succès.

Le contrat d'affermage arrivera à son terme le 31 décembre 2023, comme la Convention Territoriale Globale (ex-CEJ), c'est pourquoi une nouvelle procédure de mise en concurrence est envisagée pour retenir le futur délégataire. En amont, le SIVOM sollicite l'avis du Comité Technique Paritaire.

## I. L'OFFRE DU MULTI ACCUEIL

Ouvert en octobre 2011 à 12 places, la structure a proposé 18 places dès janvier 2012, puis est passée à 20 places le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le multi accueil bénéficie d'un agrément pour les enfants de 0-4 ans. Depuis l'ouverture, les couches sont fournies et depuis septembre 2017, les repas le sont également. A ce jour, un travail est mené autour de l'adaptation des temps d'accueil aux besoins des parents avec une augmentation de la capacité d'accueil sur les créneaux demandés (8h-8h30), mais il n'est pas prévu le développement du nombre de places dans le cadre du futur contrat de DSP. Il s'agit aujourd'hui de conserver cette offre d'accueil.

### 1) Détail de la capacité théorique offerte :

- Ouverture : de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi
- Fermetures : Week-ends et jours fériés, 6 semaines (dont 3 pendant l'été et une à Noël) ainsi que 2 jours de réunions pédagogiques par an soit environ 230 jours d'ouverture annuelle.

- Répartition des places :
  - Places d'accueil régulier : 15 places
  - Places dites polyvalentes (attribuées en accueil régulier ou occasionnel en fonction des besoins des familles) : 3 places
  - Places d'accueil occasionnel : 2 places
  - 2 places supplémentaires pour l'accueil d'urgence.
  
- Agrément théorique :
  - 12 places x 11 heures (7h30-18h30) x 5 jours x 46 semaines = 30 360 h
  - 6 places x 9,5 heures (8h-17h30) x 5 jours x 46 semaines = 13 110 h
  - 2 places x 6 heures (9h-12h/14h-17h) x 5 jours x 39 semaines = 2 340h

Soit un global de 45 810 heures en moyenne par an.

46 semaines d'ouverture dont : 39 semaines d'ouverture à 20 places et 7 semaines d'ouverture à 18 places (pas de places dites « occasionnelles » sur ces périodes pendant les 8 semaines de petites vacances scolaires - une semaine de fermeture).

- Capacité contractuelle (pour un taux d'occupation minimum de 70%) de 32 067 heures annuelles décomposées comme suit :
  - 12 places 30 360 h x 70% : 21 252h
  - 6 places 13 110 h x 70% : 9 177 h
  - 2 places 2 340 h x 70% : 1 638 h

Deux places d'urgence imputables aux 15% supplémentaires réglementaires du taux d'encadrement (2/20 places) sont prévues.

Pour les places régulières, les enfants quitteront le multi accueil dans le courant de l'année durant laquelle l'école maternelle de leur commune peut les accueillir. Toutefois, un accueil le mercredi et sur les vacances scolaires pourra rester possible après scolarisation, en veillant à accueillir prioritairement les enfants plus jeunes (le territoire disposant d'un service ALSH sur ces périodes). Ces demandes devront, comme les autres, être présentées en commission d'attribution.

## 2) Recensement des besoins des familles

Le Relais Petite Enfance recense régulièrement les effectifs des enfants âgés de 0 à 3 ans et les agréments des assistant(e)s maternel(le)s en exercice sur le territoire. L'ensemble des services du Bocage Cénomans assure une veille sur les données relatives à l'évolution démographique et l'emploi des familles. Dès lors, la compilation de ces données permet d'apprécier les besoins de garde d'enfants de nos communes et la capacité souhaitable du multi-accueil en vue de compléter l'offre existante des assistant(e)s maternel(le)s :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'enfants 0 - 3 ans (Source CAF)	222	249	234	226	226	201	222	205
Nombre de places 0 - 3 ans selon les agréments des assistant(e)s maternel(le)s <sup>[1]</sup>	145	170	172	173	190*	178	166	180
Taux de double activité des parents d'enfants 0-3 ans	83,78%	85,62%	85%	88,5%	88%	88%	88,3%	88,3%
Nombre d'enfants 0 - 3 ans potentiels à garder	186	213	199	200	198	181	196	181
Nombre d'enfants potentiels à garder au multi accueil (écart besoins/offre chez les AM)	41	36	35	26	8 à 65	3	30	1

(\*134 selon CMG 0-3 ans versés par la CAF)

Le territoire connaît une croissance démographique. En effet, les communes envisagent de développer leurs offres immobilières à hauteur d'environ 445 lots entre 2020 et 2025. Les nombreuses installations de jeunes ménages laissent pressentir les besoins à venir en matière d'action sociale.

Si les agréments des assistant(e)s maternel(le)s tendent à s'amoinrir ces dernières années, le développement des Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s sur le territoire offre de nouvelles possibilités pour les professionnel(le)s et les familles. Un projet de micro-crèche est également en développement sur le territoire. Dès lors, une projection des places disponibles a été réalisée au 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

	Projection 2022-2025 places chez assistant(e)s maternel(le)s											Evolution 2022-2025
	2022		2023			2024			2025			
Communes	Nombre d'AM	places	départs retraite ou autre	nombre d'AM	places 2023 potentielles* (avec MAM et microcrèche SGDB)	départs retraite ou autre	nombre d'AM	places 2024 potentielles (avec MAM)	départs retraite ou autre	Nombre d'AM	places 2025 potentielles (avec MAM)	
Saint-Georges-Du-Bois	17	71	4	19	75	1	18	71	0	18	71	-0 place
Fay	8	28	0	8	28	0	8	28	0	8	28	-0 place
Pruillé-le-Chétif	9	35	1	12	48	0	12	48	1	11	44	+ 9places
Trangé	10	36	0	12	44	0	12	44	1	11	39	+ 3 places
Chaufour-notre-Dame	10	39	2	10	39	0	10	39	0	10	39	+ 0 place
<b>TOTAL SIBC</b>	<b>54</b>	<b>209</b>	<b>7</b>	<b>61</b>	<b>234</b>	<b>1</b>	<b>60</b>	<b>230</b>	<b>2</b>	<b>58</b>	<b>221</b>	<b>+ 12 places</b>

Malgré l'évolution des offres de places, elles ne répondent pas entièrement aux demandes croissantes des familles sur le territoire. La capacité du multi accueil à 20 places est par conséquent tout à fait nécessaire, et correspond aujourd'hui à la capacité maximum du bâtiment.

[1] Un agrément d'assistant(e) maternel(le) ne signifie pas obligatoirement que la personne exerce, chaque année un écart entre le nombre d'agréments et l'activité réelle des assistant(e)s maternel(le)s est observé. De plus, au nombre d'enfant potentiels à garder, il faudrait pouvoir compter également les enfants ressortissants MSA (environ 4%) et les enfants ayant 3 ans dans l'année, majoritairement scolarisés après leurs 3 ans et qui par conséquent, restent dans les lieux d'accueils l'année de leur 3eme anniversaire, à temps plein ou partiel.

### 3) Trois expériences de gestion en DSP

Après une première expérience avec l'association « Enfance Pour Tous », la gestion du multi-accueil a été assurée par la Mutualité Française entre 2016 et 2019 relayée aujourd'hui par l'association Léo Lagrange Ouest et ce jusqu'au 31 décembre 2023. Cette dernière respecte notre souhait de capacité d'accueil, ses obligations en termes d'encadrement et de qualité d'accueil des enfants et de leurs familles. Ses projets éducatifs et pédagogiques ainsi que son fonctionnement sont visés et validés par le SIVOM du Bocage Cénomans et correspondent aux attentes exprimées.

### 4) Moyens humains du SIVOM du Bocage Cénomans

Le SIVOM du Bocage Cénomans compte à ce jour 6 agents pour assurer l'ensemble de ses services :

- ✓ 1 Coordinatrice territoriale (0,80 ETP)
- ✓ 1 Agent au secrétariat, comptabilité et chargé de communication (0,80 ETP)
- ✓ 1 Coordinatrice petite enfance (0,20 ETP) en charge également de l'animation du Relais Petite Enfance-RPE (0,50 ETP) et de la mission Parentalité (0,30 ETP)
- ✓ 1 animatrice complémentaire du RPE (0,50 ETP)-également en charge des projets Parentalité (0,10 ETP) et de MAM (0,10 ETP)
- ✓ 1 Coordinateur enfance-jeunesse (1 ETP)
- ✓ 1 directrice du centre de loisirs sans hébergement (1 ETP)

Dans la configuration de la délégation de service public, les missions de suivi sont identifiées et assumées en interne par le personnel actuel :

- La Coordinatrice Petite Enfance (Educatrice Jeunes Enfants) assure un lien étroit avec le gestionnaire du multi-accueil. Son bureau est également implanté à la Maison de la Petite Enfance, elle veille ainsi sur le fonctionnement de la structure. Par ailleurs, elle reçoit les familles pour les pré-inscriptions, organise la commission d'attribution des places régulières, les réunions techniques avec le délégataire représenté par la coordinatrice de délégation territoriale et la directrice du multi accueil, les comités de pilotage en présence des partenaires. Enfin, elle met en place des actions en partenariat avec le multi-accueil comme notamment les passerelles de la petite enfance vers l'école maternelle.
- La Coordinatrice Territoriale est chargée du suivi administratif et financier de la Convention Territoriale Globale avec la CAF, de la convention de délégation de service public de gestion du multi-accueil, de son suivi et de son renouvellement et participe aux comités de pilotage organisés avec le délégataire.
- Ce personnel accompagné des élus, en particulier la Présidente, la Vice-Présidente et la commission petite enfance, veillent activement au respect de la convention signée avec le délégataire.

En revanche, le volume actuel d'ETP des agents du Syndicat du Bocage Cénomans ne permettrait pas d'assumer le fonctionnement d'un multi accueil de 20 places. La gestion en régie directe nécessiterait une augmentation des moyens humains.

## II. VERS UN RENOUVELLEMENT DE GESTION EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

### 1) Grands principes de la DSP

Les règles de la Délégation de Service public sont définies essentiellement par les Lois SAPIN et MURCEF, l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016.

Les grands principes sont :

- Le délégataire assure le service à ses frais et risques et sous sa seule responsabilité, en respectant toutes les clauses, charges et obligations du contrat.
- Il devra assurer la sécurité, le bon fonctionnement et la continuité du service ainsi que la qualité de l'accueil des enfants de 0 à 4 ans et de leurs parents dans un cadre sécurisé, respectueux de la législation et de l'obligation de continuité de service pendant toute l'année.
- Il devra assurer la gestion administrative, technique et financière de l'établissement.
- Sa rémunération est principalement tirée de l'exploitation du service : participation des usagers, prestation spécifique de fonctionnement de la CAF ou PSU.
- Une participation financière de la collectivité est cependant nécessaire, contractualisée sur la durée de la DSP.

La participation des usagers est réglementée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, les gestionnaires doivent facturer l'heure de garde en respectant un prix plafond. Le délégataire aura pour compétence la facturation des places régulières, occasionnelles et d'urgence, en application de la tarification familiale conformément aux orientations de la CNAF.

### 2) La question de la gestion en régie directe

En 2008, en 2014 puis en 2016, le Comité Technique Paritaire avait formulé un avis favorable à la gestion du multi-accueil en délégation de service public.

L'intercommunalité alors communauté de communes, avait rejeté la gestion du multi-accueil en régie directe pour plusieurs raisons. Notamment, car elle induirait le recrutement de personnels titulaires non seulement au sein de la structure mais également pour la gestion des ressources humaines et des finances. Ensuite, la prise en charge du facteur risque par le délégataire motive la prolongation d'une gestion en délégation de service public.

Aussi, le SIVOM, à ce jour, envisage de confier à nouveau la gestion de son multi-accueil à un délégataire.

### 3) Recrutement du personnel

La gestion du multi-accueil a nécessité le recrutement par le délégataire de personnel qualifié. Il se compose actuellement de 8 agents (7,02 ETP) :

- ✓ 1 Educatrice de jeunes enfants (60% direction et 40% présence enfants),
- ✓ 3 Auxiliaires de puériculture,
- ✓ 3 CAP petite enfance,
- ✓ 1 Agent technique pour l'entretien.

<i>Poste du personnel</i>	<i>Composition actuelle (en ETP)</i>
Directrice-Educatrice de jeunes enfants (CDI)	1 <i>(0,6 Administratif + 0,4 présence enfants)</i>
Auxiliaire de puériculture 1 (CDI)	1
Auxiliaire de puériculture 2 (CDI)	1
Auxiliaire de puériculture 3 (CDI)	0.80
CAP 1 (CDI)	1
CAP 2 (CDI)	1
CAP 3 (CDI)	0.94
Agent Technique Entretien (CDI)	0.28

Conformément à l'article 1224-1 du Code du Travail, le futur gestionnaire aura l'obligation de reprendre ce personnel dans l'hypothèse envisagée du maintien de l'offre.

#### 4) Durée de la délégation

La durée du contrat d'affermage a été pensée en lien avec le contrat signé avec la CAF (Contrat Enfance Jeunesse jusqu'en 2019 puis Convention Territoriale Globale jusqu'en 2023). La CTG sera renouvelée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 5 ans. Le SIVOM envisage d'ajuster la durée du contrat d'affermage à la CTG offrant de la cohérence, plus de délai pour la procédure de renouvellement et davantage de stabilité pour l'équipe. Le contrat débiterait alors le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour s'achever le 31 décembre 2028.



### III. UN SERVICE DÉLÉGUÉ SOUS CONTRÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Le SIVOM reprendra clairement dans son nouveau cahier des charges le rôle et les obligations de chaque partie. Si la gestion du multi accueil est confiée à un fermier, le Syndicat conservera la maîtrise de l'attribution des places régulières. Il sera très vigilant à la qualité du service et se dotera d'un certain nombre d'outils de concertation et de contrôles.

#### 1) Rôle et obligations des deux parties

##### 1.1) Rôle et obligations du SIVOM

Obligations :

- ✓ Mise à disposition des locaux de la Maison de la Petite Enfance, mutualisés en partie avec le Relais Petite Enfance,
- ✓ Mise à disposition du mobilier et électroménager nécessaires au fonctionnement du multi accueil,
- ✓ Versement d'une participation financière au délégataire, contractualisée sur la durée de la DSP.

Rôle :

- ✓ Maîtrise des inscriptions pour les places régulières, en collaboration avec le délégataire,
- ✓ Contrôle de la gestion du délégataire tant au niveau qualité du service, sécuritaire, sanitaire qu'administratif et financier. A ce titre, le délégataire devra transmettre ses bilans, ses budgets prévisionnels et son rapport d'activité qu'il présentera lors d'un COFIL annuel réunissant les élus, le personnel en charge du suivi du multi accueil et les partenaires institutionnels (CAF, MSA).

##### 1.2) Rôle et obligations du délégataire

- ✓ Demander et suivre l'agrément PMI,
- ✓ Reprendre/recruter et gérer le personnel,
- ✓ S'abonner et prendre en charge les frais de fluides, de maintenance et d'assurance,
- ✓ Accueillir les familles (information, inscriptions),
- ✓ Accueillir les enfants dans le respect des réglementations,
- ✓ Élaborer des projets social, règlement intérieur, projet pédagogique,
- ✓ Assurer la gestion administrative et financière du multi accueil,
- ✓ Facturer et encaisser les participations des familles,
- ✓ Demander et recouvrer les PSU CAF et MSA,
- ✓ Entretenir le linge,
- ✓ Nettoyer les locaux et le terrain,
- ✓ Assurer des réunions d'information destinées aux familles,
- ✓ Mettre en place des outils de communication,
- ✓ Assurer l'entretien, la maintenance, le renouvellement du matériel et du mobilier,
- ✓ Régler au SIVOM une redevance pour mise à disposition des locaux,
- ✓ Rendre compte régulièrement de l'activité du service au SIVOM.

Dans le contrat, une attention particulière se portera sur les points suivants :

- ✓ Respect de toutes les réglementations (encadrement, hygiène et sécurité notamment),
- ✓ Projet social de l'établissement, projet pédagogique,
- ✓ Moyens en personnel, qualifications, organisation de l'encadrement et de la direction,
- ✓ Santé, bien être des enfants,
- ✓ Maintien des places d'accueil occasionnel et d'urgence,
- ✓ Service adapté aux besoins des familles.

Dans le cahier des charges, le SIVOM demandera aux candidats de décrire dans leur offre les conditions de prise en charge de l'enfant quant à sa santé, sa sécurité, son bien-être et son épanouissement ; les conditions d'intégration des enfants accueillis en urgence ; les conditions de l'implication des familles dans la vie de la structure ; les modalités du suivi médical et les activités proposées aux enfants. Ces éléments seront ensuite repris dans la convention de délégation.

## 2) Modalités d'attribution des places

- Places occasionnelles : gestion entière du délégataire pour optimiser la réponse aux besoins des familles et le taux d'occupation. Toutefois, le critère d'appartenance géographique au territoire est privilégié.
- Places régulières : attribuées par collaboration Délégué et SIVOM. La coordinatrice petite enfance du SIVOM reçoit tous les parents afin de les renseigner sur l'ensemble des modes de garde proposés sur le territoire, transmet les informations sur les disponibilités et enregistre toutes les pré-inscriptions de places régulières exprimées à ces occasions. Une commission paritaire est constituée, composée de deux représentants du délégataire et de trois représentants du délégant (Présidente avec voix prépondérante, Vice-Présidente et coordinatrice Petite Enfance). Elle se réunira dès que besoin pour attribuer les places en respectant les critères pré définis.

Le SIVOM conservera la maîtrise de l'attribution des places régulières.

## 3) Contrôle du SIVOM

La réglementation délivre au SIVOM des moyens de contrôle imposés au délégataire :

- ✓ Demandes de précisions sur place et pièces comptables, extra comptables ou autres,
- ✓ Accès au logiciel de gestion du multi accueil,
- ✓ Compte rendu annuel administratif, technique et financier,
- ✓ Rapport d'activités,
- ✓ Compte-rendu annuel d'exploitation,
- ✓ État de variation du patrimoine,
- ✓ Situation des immobilisations avec programme d'investissement,
- ✓ Engagements à incidences financières y compris en matière de personnel,
- ✓ Contrôle d'hygiène sanitaire.

Par ailleurs, à travers une collaboration étroite au titre de sa mission de coordination de la politique petite enfance sur le territoire, le SIVOM disposera régulièrement d'informations sur le service rendu aux familles.

#### 4) Rémunération du délégataire

Si le délégataire est amené à changer, il faudra distinguer la phase transitoire de la phase d'exploitation du service à compter de la reprise de la gestion du multi accueil.

Phase transitoire : démarches administratives de renouvellement de l'agrément, de reprise du personnel, de préparation à la reprise de la gestion du service, de l'achat complémentaire éventuel de petit matériel, de recrutement, etc.

Phase d'exploitation :

- ✓ les prestations (PSU) de la CAF et de la MSA proportionnelles au nombre d'heures vendues,
- ✓ Les participations des familles,
- ✓ Le Bonus Territoire lié à la Convention Territoriale Globale contractualisée avec la CAF,
- ✓ La participation du SIVOM,
- ✓ Les subventions de fonctionnement éventuelles d'autres financeurs.

#### 5) Fixation de la participation du SIVOM

Dans le cahier des charges, les candidats seront invités à répondre à :

Base 1 – 1ère offre : le montant global annuel de la participation du SIVOM est basé sur :

- un taux d'occupation de 78% minimum rapporté aux 45 810 heures enfants de la capacité théorique moyenne de l'établissement,
- une amplitude horaire journalière, le nombre de jours d'ouverture par semaine et le nombre de semaines de fonctionnement dans l'année (une option avec une semaine de fermeture supplémentaire),
- une description claire des moyens humains, de l'organisation des plannings journaliers et annuels du personnel correspondant à cette 1ère offre

Remarque : cette 1ère offre servira de base pour faciliter l'analyse des offres des candidats.

Base 2- 2ème offre : le montant global annuel de la participation du SIVOM, sur la base de solutions alternatives librement choisies par le candidat :

- avec un taux d'occupation supérieur à 70 %
- avec d'autres choix possibles concernant l'amplitude horaire journalière, le nombre de jours d'ouverture par semaine et le nombre de semaines de fonctionnement dans l'année (une option avec une semaine de fermeture supplémentaire),
- d'une description claire des moyens humains, de l'organisation des plannings journaliers et annuels du personnel correspondant à cette 2ème offre

Les offres comporteront les budgets prévisionnels et la participation forfaitaire du SIVOM pour les cinq années de la délégation de service public. Ainsi, le SIVOM bénéficiera d'une visibilité du coût de ce service délégué.

## CONCLUSION

Le cahier des charges puis le contrat de délégation de service public seront rédigés pour respecter nos objectifs :

- La responsabilité, le suivi et la maîtrise des risques et de la gestion du multi accueil par le délégataire,
- L'ajustement de la capacité du service d'accueil de la structure et de la qualité du service rendu aux besoins des familles,
- Le contrôle de la délégation par le SIVOM du Bocage Cénomans et l'étroite collaboration entre le délégataire et le délégant.